

Le Ligueur vous en dit + : Saint-Nicolas : la sélection jeux (et jouets)

[Bébés](#)[Enfants](#)[Ados](#)[Vie de](#)

Harcèlement : aider l'école à prendre ses responsabilités

1

Publié le 4 novembre 2020 et mis à jour le 3 novembre 2020
Paru dans le Ligueur des parents du 4 novembre 2020

Le harcèlement sévit dans de nombreuses écoles. Des outils existent pour lutter contre. Mais aucune obligation ne contraint les écoles à s'en saisir.



Le harcèlement scolaire touche plus d'un élève sur trois. C'est ce qui ressort d'une enquête de 2014 réalisée auprès de 6 452 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qui précise que 16% des élèves se déclarent victimes de harcèlement, 14% auteurs et 5% seraient les deux à la fois. En ce qui concerne le cyberharcèlement, 34% des jeunes y seraient confrontés en Belgique. Pour compléter le tableau, le harcèlement est le deuxième motif de décès chez les 15-19 ans, après les accidents de la route. De quoi donner la mesure de l'ampleur du phénomène.

Malgré ces chiffres alarmants, aucune obligation ne contraint les écoles à agir pour prévenir, réguler et résoudre les situations de harcèlement se déroulant en leur sein ou impliquant leurs élèves. Seul un appel à projets permet aux établissements intéressés de solliciter un subside auprès de la FWB.

Une situation à deux vitesses qui inquiète les parents et les acteurs/actrices de terrain. Bruno Humbeeck, psychopédagogue et chercheur à l'université de Mons, a fait de la lutte contre le harcèlement son cheval de bataille. « J'ai dans ma tête les visages de tous ces jeunes qui se sont suicidés suite à un cas de harcèlement. Ce sont tous de superbes enfants qui se sont retrouvés seuls, sans réponse institutionnelle de la part de l'école. Il faut que ça s'arrête. On connaît le dispositif à mettre en place. Ce qu'il manque, c'est une prise de responsabilité politique pour contraindre les écoles à passer à l'action. Je plaide pour que la Fédération Wallonie-Bruxelles dépasse les déclarations d'intention et impose un dispositif de lutte contre le harcèlement à toutes les écoles ».

La prévention pour travailler le vivre-ensemble

La situation est d'autant plus frustrante que le phénomène de harcèlement est aujourd'hui mieux compris et que des solutions existent. Trois professionnel·le·s de terrain témoignent de leurs approches d'intervention.

Dans les écoles, le centre d'étude et de recherche en inclusion sociale de l'Université de Mons accompagne les équipes pour délimiter clairement trois types d'espaces dans les cours de récréation : ballons, jeux en mouvement, jeux calmes. Cette organisation de la cour de récréation permettrait de canaliser une bonne part des actes de violence visibles.

Un autre levier identifié par Serge Misseron, psychiatre, est celui de l'empathie. Avec ce jeu, les enfants expérimentent alternativement les rôles d'agresseur, victime et témoin, ce qui leur permet dès le plus jeune âge de développer leur empathie. « Le plus souvent, on se demande comment réduire la violence. Je pense que le problème est mal posé. Ce qu'il faut surtout, c'est mettre en place des choses pour augmenter l'empathie », explique Serge Misseron.

Natacha Van der Stricht, animatrice prévention (cyber)harcèlement au sein de l'asbl Loupiote, qui intervient partout en FWB, dresse le même constat. « La notion d'empathie intervient beaucoup dans notre travail de sensibilisation par le cinéma.

Fondamentalement, aucun enfant n'est méchant, les auteur·e·s d'agressions ne se rendent bien souvent pas compte de ce qu'ils font. L'auteur·e, les témoins et la victime manquent tous les trois de confiance en eux, en elles. Ça peut paraître simpliste, mais notre premier levier d'intervention, c'est vraiment de travailler le vivre-ensemble avec les élèves, de les mettre en confiance, de leur apprendre à mieux se connaître, à accepter leurs différences, à développer leur esprit critique et leur estime d'eux. Car, en définitive, toutes les situations de harcèlement démarrent d'un déficit dans l'une de ces compétences. Pour véhiculer les messages, l'éducation par les pairs fonctionne très bien. Que ce soit en primaire ou en secondaire, les messages sont souvent mieux accueillis quand ils viennent d'un autre jeune, même s'il s'agit d'un personnage de fiction ».

Les groupes de parole au cœur des interventions

Au niveau collectif, l'asbl Loupiote et l'Université de Paix conseillent aux enseignant·e·s de mettre en place des cercles régulés de parole pour instaurer ce climat de confiance et de

dialogue. L'université de Paix s'inspire de la méthode No Blame pour mettre en place des groupes d'entraide. Alexandre Castanheira en charge du programme explique la démarche.

« La victime du harcèlement ne fait pas partie du groupe d'entraide, mais doit être d'accord pour qu'il soit créé. Dans l'affirmative, on réunit des jeunes, y compris les auteur·e·s et témoins et on leur propose d'exprimer leurs émotions dans le respect de chacun·e, sans se couper la parole. L'enseignant·e est le garant du respect de ce cadre d'expression et invite les élèves à identifier des solutions pour sortir du problème. Dans cette approche orientée solution, il n'y a pas d'espace pour pointer ou incriminer le·s coupable·s, car le statut de chacun·e est en jeu et doit être préservé. Ce qui est visé ici, c'est le changement de comportement, on ne blâme personne, on responsabilise le groupe pour qu'il solutionne le problème dans lequel il est pris. »

Si Bruno Humbeeck est convaincu par la pertinence de ces groupes de parole régulés soumis à des règles qui protègent la prise de parole de chacun·e et préconise que ceux-ci soient intégrés dans un dispositif plus complet, il se dit en revanche réservé sur l'approche pour les distiller.

« J'ai commencé par donner des formations aux enseignant·e·s, mais je me suis rendu compte que ces moments étaient contre-productifs. Les enseignant·e·s n'ont pas besoin de formations chronophages et coûteuses en énergie, mais de techniques précises et éprouvées que l'on peut transmettre simplement sans en faire l'objet d'une formation. »

Prévenir, discuter, mais aussi sanctionner

Le travail de prévention pour sensibiliser au phénomène de harcèlement et équiper les élèves à mieux vivre-ensemble est nécessaire. Il permet de désamorcer bien des situations de harcèlement. Bruno Humbeeck attire l'attention sur un autre enjeu encore trop peu investi : la sanction.

« Je ne pense pas que l'on puisse gérer tous les cas de harcèlement avec l'empathie et les espaces de discussions. Ce qui fait souvent défaut, c'est la réponse institutionnelle de l'école. Toutes les victimes sont capables de me désigner une personne de confiance au sein de l'école. Là où le bât blesse, c'est la capacité de ces personnes à savoir quoi faire pour lutter contre le cas de harcèlement en question. Les victimes de harcèlement n'ont pas un manque de confiance vis-à-vis des humains qui font l'école, ce qui est déjà un bon point. C'est vis-à-vis de l'institution scolaire qu'il y a un manque, dans le fait qu'elle ne règle pas le problème. »

Que faire, alors ? En plus du travail de prévention et de l'instauration d'espaces de parole régulés, Bruno Humbeeck plaide pour la mise en place d'un conseil d'éducation disciplinaire pour que le dispositif de lutte contre le harcèlement soit véritablement complet.

« Dans les cas d'agression physique, de destruction de biens, d'injures à caractère raciste ou homophobe, d'utilisations asociales d'un réseau social, l'école doit pouvoir se référer à des lois et sanctionner les comportements qui iraient à leur encontre. Pour ce faire, l'école devrait créer un conseil d'éducation disciplinaire de trois membres composés de la direction, d'un·e représentant·e de l'équipe éducative et d'un·e représentant·e de l'équipe enseignante. Ce conseil aurait pour fonction de sanctionner les comportements délictueux et ainsi de permettre aux enfants de vivre une expérience de justice telle qu'elle est

pratiquée dans notre société avec ses droits et ses devoirs. »

Les outils existent pour lutter contre le harcèlement, mais ils dépendent encore trop de la volonté ou de la capacité de chaque école à s'en saisir. Les politiques doivent inciter, voire contraindre les écoles à mettre en place un dispositif en leur sein, sans quoi celles-ci se trouveront toujours fort démunies lorsque d'un cas de harcèlement surviendra.

Clémentine Rasquin

EN SAVOIR +

Le harcèlement implique tout comportement, propos, acte de violence (verbale, physique ou psychologique) répété commis avec l'intention de nuire et/ou faire mal et avec un rapport de dominance/pouvoir. Le phénomène concerne souvent un groupe (effet de groupe) et a donc son « public ». Il existe sous différentes formes : verbale (insulte, moquerie, rumeur...), corporelle (pousser, pincer, contraindre...), matérielle (vol, cacher des objets, racket...), relationnelle (rejet, exclusion...), numérique (via sms ou les réseaux sociaux).

DES OUTILS POUR EN PARLER

Pour les 6-8 ans : *Polo le lapin. Fifi l'éléphant et la souris Marcel qui le harcèle tout le temps*, Bruno Humbeeck et Maxime Berger (éditions mols).

[Ce qui vous regarde](#), vidéo réalisée par l'asbl Loupiote.

SUR LE MÊME SUJET

Cyber-harcèlement : mon enfant est concerné, que faire ?

Le phénomène du cyber-harcèlement inquiète, à raison, de nombreux parents. Qui n'a pas été confronté, de près ou de loin, à des SMS un peu « limites », à des messages répétitifs et déplaisants sur un réseau social. Les enfants n'échappent à la règle. En cette journée de lutte contre le cyber-harcèlement, on fait le point avec nos camarades de Webetic.

[Lire l'article](#)

Harcèlement à l'école : objectif, faire mal

Le harcèlement scolaire toucherait, tous âges confondus, 8 à 15 % des jeunes Européens scolarisés. Tu par la victime, sous-estimé voire non pris en compte par les adultes, il peut mener au suicide dans les cas les plus graves. Analyse avec Pascal Vekemans, médiateur scolaire, d'un phénomène sournois qui doit être combattu le plus rapidement possible.

[Lire l'article](#)

Je m'abonne.

23 numéros par an.

Je découvre. Un mois d'abonnement gratuit.

Je suis déjà abonné.

Je me connecte.